

Avis voté en plénière du 27 janvier 2015

La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé

Déclaration du groupe de la CGT

L'examen des dispositifs médicaux pose la question de l'accessibilité pour toutes et tous aux soins et aux progrès en matière de traitement de nombreuses pathologies, de confort, de sécurité, d'innovations. Le sujet s'inscrit donc pleinement dans la réflexion et les recommandations d'une stratégie nationale de santé au service de la population. L'avis priorise l'angle technique, normatif, économique et industriel qui constitue un enjeu légitime. La réflexion et les propositions tendent vers l'amélioration du système pour plus de transparence, de règles et de contrôle, mais elles sont objectivement limitées pour des questions budgétaires et l'encadrement imposé par des règles européennes qui ont besoin d'évoluer.

L'élaboration d'une stratégie industrielle au service des malades et du développement du pays est un enjeu économique incontestable. Notre pays demeure pour l'instant un territoire d'excellence en matière de recherche, d'innovation. Mais l'absence de stratégie quant aux transformations et débouchés industriels qui doivent suivre constitue un véritable handicap. Cruel constat qui impose des décloisonnements, des coopérations internes et une toute autre politique de financement.

Le développement des dispositifs médicaux innovants doit être aussi marqué par un souci d'éthique tant pour garantir la sécurité que pour les règles ayant trait aux essais cliniques et le partage des données personnelles sensibles des patients.

La dynamique du droit pour tous les patients à un égal accès aux dispositifs médicaux fut l'objet de débats. Le groupe CGT reste préoccupé par les limites de l'avis de ce point de vue : innovations, haute technologie, ne doivent pas constituer des facteurs supplémentaires d'inégalités, d'exclusions. L'essentiel reste à faire pour des dispositifs très onéreux et de ce fait inaccessibles pour le plus grand nombre (ex : prothèses dentaires, optiques, auditives...)

Nous partageons les préconisations de l'avis en termes de développement d'information et de formation en direction des professionnels de santé. Le constat des progrès à initier en faveur d'un meilleur accompagnement des patients, dont l'autonomie et le bien-être dépendent de la bonne utilisation des dispositifs, doit conduire l'ensemble des acteurs à être plus offensifs dans ce domaine. Nous sommes pour une démarche bienveillante, pédagogique, qui exclue toute pression et sanction sur des personnes déjà en difficulté pour accepter et apprivoiser leur pathologie, pour certaines particulièrement lourdes.

Le progrès médical avec ses promesses de mieux être et de potentiel prolongement de la vie doit bénéficier à tous, sans barrière financière excluante. Seule la solidarité, pensée et organisée au sein de la Sécurité sociale en premier lieu, peut atteindre cet objectif.

La réflexion doit être poursuivie dans ce sens, le groupe CGT a voté favorablement l'avis.